

ASSOCIATION « BOCAGE GATINE JEUNESSE »

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2016

Le 3 septembre 2016, à 9 h 30 à PARTHENAY salle de la Maison de l'emploi de Parthenay et Pays de Gâtine.

Les administrateurs de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse » (BOGAJE), se sont réunis en conseil d'administration (CA) à 9 h 30 sur convocation, faite conformément aux statuts.

La feuille de présence mentionnant les noms, prénom, adresse et profession des membres présents, a été signée par ceux-ci en entrant en séance, et est annexée au procès-verbal (PV).

André Héroult et Xavier Argenton ont co-présidé cette séance.

Les points suivants ont été examinés :

1 - Gouvernance :

Présentation d'un modèle de « convention de gestion » entre BoGaJe et les Partenaires Maîtres d'ouvrage : cadre contractuel de la relation financière entre les parties.

Annexée au PV, les partenaires sont priés de faire remonter leurs éventuelles questions sur le contenu de la convention auprès de la chargée de projet de BOGAJE (nmorin@bogaje.fr).

Formalisation des accords passés avec les Collectivités locales et les Maisons de l'emploi :

Le CA valide la mise en place de conventions avec :

- les collectivités locales pour leurs participations au fonctionnement de BOGAJE,
- les Maisons de l'emploi pour les assistances administrative et comptable.

Le Comité de pilotage des financeurs

« Présidé par l'Etat, Préfecture et Sous-Préfecture, cette instance permet aux représentants de l'Etat d'être directement associés à la gouvernance de l'association, d'instituer un espace d'échanges, de concertation et d'orientation, afin entre autres d'accompagner la mise en œuvre du Projet « Les jeunes s'en mêlent » et certains crédits dédiés, dans un partenariat renforcé et rapproché avec les services de l'Etat » *p.36 de la convention ANRU/BOGAJE*

La première réunion du Comité de pilotage s'est déroulée le 21/07/2016 en présence des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de la CAF et de la MSA.

Le Comité de pilotage se réunit avant chaque CA de BOGAJE pour donner ses orientations.

BOGAJE rencontrera régulièrement les partenaires-financeurs pour un parfait suivi du Projet et soutenir les demandes de co-financements pour sa réalisation et son développement.

2 - L'ANRU :

Projet d'avenant à la convention : modifications du Règlement Général et Financier

Les modifications apportées :

- En son article IV.1 : Clarification de l'assiette HT / TTC
- En son article VI.1 : Mention du financement du dispositif de la Grande école du numérique par l'action « Projets innovants en faveur de la jeunesse ».
- En son article VI.2 : Article concernant les dépenses éligibles, principale modification de cette nouvelle version. Cet article intègre désormais :
 - La forfaitisation des frais de déplacement
 - La clarification des situations des dépenses éligibles aux frais de déplacement : doivent donc entrer dans ce forfait toutes les dépenses relatives à un transport (transports en commun, essence, péage, parking, location de véhicule, indemnités km pour véhicules personnels, etc.), un hébergement, un repas, une collation. Ces frais ne pourront être reportés au coût réel dans les demandes de paiement.
 - Précision concernant les frais de structure : le RGF intègre désormais la liste des charges éligibles et modifie l'assiette de calcul du taux.
 - Par ailleurs, son annexe 1 a été ôtée (du fait de la forfaitisation)

Le CA prend acte des modifications du texte de la convention initiale et fixe le taux des frais de déplacement à 3.5% pour le Projet « Les jeunes s'en mêlent », après analyse du montant estimatif des frais de déplacement.

Demi-journée d'information autour du cadre contractuel du Projet et des modalités de versement de la subvention

La chargée de Projet et l'administrateur chargé du suivi financier de BOGAJE sont attendus le 20 septembre après-midi dans les locaux de l'ANRU. Sur délégation du trésorier, Gilberte BOURON, chargée de l'assistance comptable et financière sur le Projet, participera à cette rencontre.

3 - Bilan intermédiaire et perspectives des actions

Audition des Partenaires-Maitres d'ouvrage pour le suivi de la réalisation de leur(s) action(s) en phase 1 et la validation par le CA des orientations en phase 2.

La synthèse des informations importantes et des orientations prises par le CA est annexée au PV.

Les échanges issus de cette présentation montrent la volonté des partenaires de développer des actions et des stratégies partagées au service de la construction de réponses plus lisibles et plus cohérentes pour les jeunes.

Ainsi, pour optimiser la mise en œuvre opérationnelle de la transversalité et de la bonne complémentarité entre des actions, divers « groupes projet » seront initiés. A titre d'exemple :

- Groupe Les jeunes s'en mêlent
- Groupe observatoire - évaluation

- Groupe maillage
- Groupe habitat
- Groupe mobilité
- ...

Cette proposition sera affinée à l'occasion d'un prochain CA.

Calendrier

Le Projet se déploie en deux phases. La première phase a démarré à la signature de la convention entre l'ANRU et BOGAJE (23 mars 2016) et prend fin le 31 décembre 2016.

En fin de phase 1, BOGAJE doit dresser le bilan de la mise en œuvre de la phase considérée, d'un double point de vue :

- Physique : analyse des actions menées en rapport avec les objectifs visés notamment par le renseignement des indicateurs inscrits dans la convention. Le bilan doit éclairer les éventuels ajustement requis pour poursuivre et finaliser le Projet. Ce rapport doit être accompagné des livrables encadrés contractuellement.
- Financier : l'état récapitulatif des dépenses rattachés à la Phase 1.

Ce rapport de fin de phase 1 doit être adressé **2 mois avant le démarrage de la seconde phase c'est-à-dire au 31/10/2016.**

Ainsi, les mois de septembre et octobre seront consacrés à la réalisation de ce bilan. BOGAJE se rapprochera de chaque Partenaire-maitre d'ouvrage pour recueillir les informations et les documents nécessaire à sa rédaction.

Le prochain CA du 22 octobre 2016 s'attachera à valider le plan d'actions envisagé en phase 2.

Le démarrage de la phase 2 est conditionnée à la décision du comité de pilotage de l'ANRU.

4 - Prochain CA

Le prochain CA est fixé au samedi 22 octobre 2016, à 9h30 à la MDE de Bressuire.

Le 6 septembre 2016



Annexe Bilan intermédiaire et perspectives des actions

Action	M.O.	Informations et clarifications	Orientations prises par le CA
1.1 GOUVERNANCE	BOGAJE	Animation et suivi de l'exécution du Projet, en œuvre.	
1.2 ASSEMBLEE LIBRE DES JEUNES	Le MRJC	<p>En plus de la mise en place de l'Assemblée Libre des Jeunes (ALJ), le MRJC propose d'accompagner le collège de jeunes du CA, élargi au collectif préexistant « Les jeunes s'en mêlent », pour rendre effectif la participation des jeunes dans la gouvernance du Projet.</p> <p>Guillaume GABARD remplace Audrey POUSIN sur l'animation de l'action.</p>	Mise en place et animation d'un groupe projet « Les jeunes s'en mêlent » : espace de débats, d'échanges et d'orientations sur la déclinaison du Projet par les jeunes. L'enjeu de cette instance étant d'accueillir la jeunesse dans sa diversité, l'ensemble des partenaires seront associés à la mobilisation de jeunes pour son fonctionnement.
1.3 OBSERVATOIRE	BOGAJE	<p>Définition des modalités de mise en œuvre de l'observatoire et de l'évaluation en septembre avec JEUDEVI.</p> <p>La MSA anime la charte jeunesse sur le territoire de Gâtine et souhaite participer à l'observatoire par la mise à profit de son expertise et de son expérience.</p>	Mise en place et animation d'un groupe projet « observatoire et évaluation » composé de partenaires volontaires dont la MSA.
2.1 MAILLAGE	Collectif Bocage Collectif Gâtine	<p>Réflexion engagée sur les 2 territoires Gâtine et Bocage pour le recensement des espaces d'accueil de jeunes et des zones d'intervention des animateurs jeunesse :</p> <p>Collectif Bocage : composé des acteurs locaux de la jeunesse (CSC, FR, associations...) et piloté par l'Agglo2B, le collectif a réalisé une carte qui recense tous les dispositifs d'accueil jeunes sur le territoire. Il s'agit d'identifier l'existant et de repérer les zones blanches en vue de proposer une homogénéité de services sur le territoire.</p> <p>Collectif Gâtine : composé des acteurs locaux de la jeunesse (CSC, MDEEPG, associations...), le diagnostic est en cours. L'été a été propice à la mobilisation des futurs partenaires-maitre d'ouvrage pour la déclinaison de l'action maillage à l'échelle des Com. com. :</p> <p>- Airvaudais Val du Thouet : la Com. Com et le CSC travaillent de concert pour le développement d'un projet d'animation territoriale jeunesse répondant aux objectifs</p>	<p>L'action TIPIC (dispositif d'accompagnement des jeunes porteurs de projet, entrepreneurs, salariés itinérants et créateurs d'entreprise) inscrite dans l'action 2.1 répond davantage aux objectifs fixés par l'axe 3 du Projet. Cette action est retirée de l'action 2.1 et au bénéfice de la création d'une nouvelle action 3.7.</p> <p>Le CA répond favorablement à la demande de la MPT de Chatillon concernant sa participation au collectif Gâtine. MPT signataire de l'accord de groupement n°2.</p> <p>Com. Com A-VT et la ville d'Airvault, signataires de l'accord de groupement n°2.</p> <p>Futur Com. Com. du sud de la Gâtine signataire de l'accord de groupement n°2 (2017).</p>

		<p>de l'action maillage et aux besoins du territoire.</p> <p>- Sud de la Gâtine : Les Com. Com. du Val d'Egray, Gâtine Autize et Pays sud Gâtine ont envoyé une lettre d'intention commune annonçant l'inscription de l'action maillage dans le projet de la future CC de 2017 en partenariat avec le CSC Val d'Egray.</p> <p>- Parthenay Gâtine : la Com. Com. a sollicité la Maison de l'emploi pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans l'objectif de mettre en œuvre une politique jeunesse globale et transversale avec les acteurs en présence : MDE, CSC Les Forges, associations.... Actuellement la Com. Com. n'a pas de services jeunesse ; la mission jeunesse est répartie entre les services.</p>	MDEEPG partenaires-MO de l'action 2.1 en phase 1 (à inscrire dans l'Avenant 1).
3.1 MAISON DU CHANTIER	LA COLPORTEUSE	<p>Suite à une réévaluation de son action en phase 1, l'association prévoit des dépenses de personnel augmentées en phase 2 liées à une demande croissante de l'activité sur l'ensemble du territoire du Bocage.</p> <p>Argentonnay prend en charge la rénovation de la grange pour la création d'un nouvel atelier adapté à l'ambition de l'action.</p>	<p>Réaffectation de budget de dépenses d'investissement non consommé en phase 1 vers la phase 2 pour assumer une partie des dépenses de personnel. Recherche de solutions complémentaires pour la prise en charge globale de cette dépense.</p> <p>Argentonnay, signataire de l'accord de groupement n°2.</p>
3.2 YOURTE A PROJET	1 TOIT EN GATINE	<p>Sans modification de l'objectif initial, l'outil d'animation « yourte » change pour du matériel roulant pour des questions de droit d'installation et de praticité.</p> <p>Suite à une réévaluation de cette action en phase 1, l'association prévoit des dépenses d'investissement augmentées en phase 2.</p>	<p>Réaffectation du budget de dépenses d'investissement vers des dépenses de personnel en phase 1 (à inscrire dans l'Avenant 1). Recherche de solutions complémentaires pour la prise en charge globale de la dépense d'investissement en phase 2.</p>
3.3 CITE DE LA JEUNESSE	AGGO2B	<p>Animation d'un groupe de travail avec la Maison de l'emploi du Bocage Bressuirais pour la création d'un lieu ressources qui rassemblera tous les services destinés à la jeunesse, à proximité du pôle d'échanges multimodal (PEM : action 6.1) et de Pôle emploi.</p>	<p>La création de ce nouveau service est l'occasion d'associer l'ensemble des acteurs de la jeunesse et les jeunes eux-mêmes pour réfléchir ensemble à la dynamique de ce lieu, son fonctionnement et son animation.</p>

			Réaffectation du budget de dépenses d'investissement non consommé en phase 1 vers la phase 2.
3.4 ACCUEIL DES JEUNES MINEURS EN ETP	MDEEPP	Recrutement d'un chargé de mission pour la mise en œuvre du projet. Constitution d'un groupe de travail et désignation d'un élu pour suivre l'action. La DIRECCTE 79 souhaite être associée au comité de pilotage.	Explorer les possibilités pour étendre cette action au Bocage en partenariat avec la MDE de Bressuire.
3.5 PREVENTION DES SITUATION A RISQUE	MDEEPP	Mise en place d'une Commission des partenaires jeunesse et proposition d'une organisation de travail : rythme, structures concernées, charte de partenariat... Démarrage avec une douzaine de structures partenaires.	Explorer les possibilités pour étendre cette action au Bocage en partenariat avec la MDE de Bressuire.
3.6 TIERS LIEU (COWORKING)	GRENIER DE PY CCPG	Phase 1 : Création de la communauté pour un diagnostic partagé et une co-construction du projet, associée à de la formation et de l'expérimentation Phase 2 : l'association souhaite se concentrer sur le développement d'une offre d'accompagnement à destination des jeunes de 20 à 35 ans en s'appuyant sur la pédagogie Ticket For Change, adaptée au niveau local. Ainsi, elle se positionne comme co-animatrice du futur espace de coworking à l'EPN. Convention en pourparler avec la CCPG, Parth'Lab, Media Lab et Vision.	Action et budget à revoir.
3.7 TIPIK	CCPG	Le « TIPIC » rassemblera le fablab, l'espace de coworking, des bureaux partagés, des services de conciergerie, et d'une manière générale les activités et projets tournant autour de la créativité et du design. Il sera également la pépinière/couveuse des projets de création de jeux en lien avec le FLIP. Pour compléter l'offre du site une école de production sera mise en œuvre par le CFSE constituée de 10 chambres et d'un restaurant, il permettra de passer pour les jeunes en grande difficultés 3 CAP. Le TIPIK sera aussi la tête de réseau des tiers lieux de proximité ((Secondigny, Thénezay, Valses/Ménigoute)	Création d'une nouvelle action 3.7 pour le « TIPIK ». Action à mettre en lien avec : - l'action 2.1 : le développement d'espaces jeunes - l'action 3.6 : coworking - l'action 5.1 : habitat.
4.1 RENDRE LISIBLE	MDA	Abandon du projet de créer une MDA de proximité en	Le CA valide les orientations prises pour

LA MAISON DES ADO (MDA)		<p>centre-ville de Bressuire. En par lien avec la MDA, l'Agglo2B intègre le projet de création d'un espace santé au sein de la cité de la jeunesse.</p> <p>MSA propose d'intégrer le PIA sur l'axe santé, pour le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé chez les jeunes en partenariat avec la MDA.</p>	<p>cette action.</p> <p>La redéfinition des objectifs et du budget de cette action seront soumis à l'appréciation du CA.</p> <p>La MSA, signataire de l'accord de groupement 2.</p>
4.2 MUSIQUES ACTUELLES	<p>CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – AGGLO2B</p> <p>ASSOCIATION BOC'HALL</p> <p>TRASTARROOTS</p>	<p>Projet de collectage de la parole des jeunes, encadré par un artiste et mise en musique par les élève du conservatoire avec pour objectif une production finale sur scène et la réalisation de supports de diffusion grâce au studio mobile.</p> <p>L'association est partenaire de l'action du conservatoire sur la partie coordination. Néanmoins, son intervention n'a pas été inscrite au BP de l'action. Elle demande que ses dépenses de personnel soit prise en compte dans le BP2.</p> <p>Souhaite intégrer l'action 4.2 pour étendre le projet à la Gâtine en partenariat avec les acteurs du Bocage et les écoles de musique de la Gâtine.</p>	<p>Réaffectation du budget non consommé en phase 1 vers la phase 2.</p> <p>Le CA est favorable à l'extension de cette action à la Gâtine. Besoin de concertation entre les parties pour définir un projet commun.</p> <p>BOC'HALL, signataire de l'accord de groupement 2.</p> <p>TRASTARROOTS, signataire de l'accord de groupement 2.</p>
5.1 HABITAT	<p>AGGO2B</p> <p>1 TOIT EN GATINE</p>	<p>Comité de pilotage élus en œuvre.</p> <p>En phase 2 : étude de faisabilité pour redéfinir les besoins, étude sur les travaux et réalisation (sans impact sur le BP). Calendrier mi-octobre sous réserve de la validation des élus.</p> <p>4 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Lettre d'engagement des 3 CC du sud Gâtine pour la création 2 résidences habitats jeunes sur le territoire de la future CC . Création d'une résidence sur Secondigny avec le CIAS . Expérimentation de résidences mobiles sur le Val d'Egray <p>Pas de dépenses en phase 1 dans le BP1 malgré le besoin de financer des études.</p>	<p>Question à l'ANRU : les études lancées en phase 1 pourront elle être finançables en phase2 ?</p> <p>Favoriser l'optimisation de création de nouveaux espaces partagés entre habitat (5.1) et espaces jeunes (2.1).</p>

6.1 MOBILITE	AGGO2B 1 TOIT EN GATINE MDEEPPG	Le projet de plateforme mobilité solidaire destinée aux jeunes s'inscrit dans la création du pôle d'échanges multimodal (PEM) : réunion sur un même lieu de tous les services permettant de passer d'un mode de transport à un autre. Etude en phase 1 pour développer le parc de scooters en lien avec le déploiement des résidences d'habitat jeune sur le territoire de Gâtine (action 5.1). Action en cours : conventionnement avec 6 garagistes. L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire.	